



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

Courrier du SEB  
Milieux aquatiques  
Arrivé le

07 SEP. 2017

Dossier suivi par : Denis JULIEN  
Tél. : 02 41 87 33 36  
Mail : [d.julien@inao.gouv.fr](mailto:d.julien@inao.gouv.fr)  
[Inao-angers@inao.gouv.fr](mailto:Inao-angers@inao.gouv.fr)

Le Directeur de l'NAO  
à  
Monsieur le Directeur Départemental des  
Territoires de la Mayenne  
Service Eau et Biodiversité  
Cité administrative  
Rue Mac Donald - BP 23009  
53063 LAVAL CEDEX 9

Angers le 1<sup>er</sup> septembre 2017

V/Réf : Mail du 26 juillet - dossier suivi par M. ROCHE  
N/Réf : DIG 53\ARON\ avis 01/09/2017  
Objet : DIG et autorisation environnementale  
et l'entretien des cours d'eau « Aron » et « Filousière »

Par mail en date du 26 juillet 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la demande de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation environnementale, déposée par le syndicat de bassin de l'Aron, en vue de la restauration et de l'entretien de cours d'eau du bassin versant de l'Aron et du ruisseau de la Filousière.

Les travaux concernent les communes de « Bais », « Bazoge-Montpincon », « Belgeard », « Champgenêteux », « Chapelle-au-Riboul », « Grazay », « Hambers », « Hardanges », « Loupfougères », « Marcillé-la-Ville », « Mayenne, Moulay », « Trans » et « Aron ».

Ces communes sont concernées par l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) « Maine-Anjou ».

Elles font également partie des aires géographiques des Indications Géographiques Protégées « Bœuf du Maine », « Cidre de Bretagne ou cidre Breton », « Volailles de Loué », « Volailles du Maine », « Œuf de Loué » et « Porc de la Sarthe ».

Par ailleurs, je vous informe que 25 opérateurs sont concernés par la revendication de leur produit dans l'AOP « Maine-Anjou » et/ou dans les IGP citées précédemment.

Cependant, après étude du dossier, je vous informe que l'INAO ne s'oppose pas à ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur l'AOP « Maine Anjou » et les IGP concernées.

Pour le Directeur  
et par délégation,

  
Pascal CELLIER